



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
24 décembre 2012
Français
Original : anglais

Sixième Commission

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 octobre 2012, à 15 heures

Président : M. Bonifaz (Vice-Président) (Pérou)

Sommaire

Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-56664X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Sergeyev (Ukraine), M. Bonifaz (Pérou), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15h10.

Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (suite) (A/67/518)

1. **M. Laseinde** (Nigéria) dit que son Gouvernement se félicite d'être membre du Comité consultatif pour le Programme d'assistance qui, depuis sa création en 1965, s'est révélé de plus en plus utile aux étudiants et praticiens du droit international dans le monde entier, et en particulier dans les pays en développement comme le Nigéria. Le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/67/518) devrait aider la communauté internationale à mettre en place un cadre juridique approprié pour la promotion de relations amicales entre les États, lesquelles sont un des fondements de la paix et de la sécurité internationales.

2. La délégation nigériane engage les États Membres à appuyer à la fois l'idée d'une augmentation du financement du Programme par prélèvement sur le budget ordinaire et la proposition tendant à ce que les recettes de la vente des publications juridiques établies par la Division de la codification soient utilisées pour financer les activités de la Division au titre du Programme d'assistance. Le représentant du Nigéria souligne l'importance de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui a besoin d'un appui urgent pour demeurer viable.

3. **M^{me} Mariany** (Malaisie) dit qu'il n'est pas surprenant que le Programme d'assistance des Nations Unies gagne en popularité et en importance dans le monde entier, étant donné le rôle d'encadrement normatif de l'action des États que joue le droit international. Le Programme ne peut qu'être de plus en plus utile à la promotion du progrès humain et à l'amélioration de la gouvernance. La délégation malaisienne se félicite que 19 bourses aient été octroyées en 2012 dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et elle compte que la Division de la codification sera en mesure d'octroyer 20 bourses au titre du budget ordinaire en 2013 comme prévu. Elle se félicite que la Thaïlande accueille prochainement le cours régional destiné à des juristes de pays en développement et

espère que tous les cours régionaux, y compris celui pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pourront être organisés en 2013.

4. La Malaisie apprécie les mesures d'économie prises pour garantir la poursuite des activités du Programme, tout en se félicitant des contributions volontaires versées en 2012. Elle demeure préoccupée par la crise budgétaire qui frappe le Programme dans son ensemble et appuie l'idée d'une augmentation de son financement afin qu'il demeure efficace et puisse encore se développer.

5. **M. Kowalski** (Portugal) dit qu'avec la mondialisation, il est de plus en plus nécessaire de pouvoir accéder aux sources du droit international et que le Programme d'assistance a un rôle crucial à jouer à cet égard. Le Programme de bourses, en particulier, joue un rôle clé dans la formation de praticiens dans le monde entier, notamment dans les pays en développement et les économies émergentes. L'enseignement et l'étude des principales questions de droit international contribuent considérablement à lever les obstacles à la paix et à la sécurité internationales.

6. La délégation portugaise félicite la Division de la codification de son travail remarquable et l'encourage à continuer de réfléchir à la manière de revitaliser son programme de cours régionaux, notamment en recherchant des endroits pouvant accueillir de tels cours régulièrement. Elle reconnaît l'importance de la Médiathèque de droit international des Nations Unies en tant qu'instrument pour l'étude et la diffusion du droit international et encourage la Section des traités à continuer de fournir une assistance technique dans les domaines de l'enregistrement des traités, de la pratique dépositaire du Secrétaire général et des clauses finales.

7. En tant que membre du Comité consultatif pour le Programme d'assistance, le Portugal réaffirme son attachement à celui-ci tout en soulignant qu'il est nécessaire de lui assurer davantage de stabilité; l'ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget ordinaire constituerait une étape importante à cet égard.

8. **M. Sengsourinha** (République populaire démocratique lao) dit que le Programme d'assistance a beaucoup contribué ces dernières années au renforcement des capacités nationales en droit international. Le Programme de bourses est utile à tous les pays, notamment les pays en développement, en ce qu'il permet de dispenser une excellente formation

intensive aux principaux aspects du droit international, tout comme les cours régionaux de droit international, comme celui qui doit se tenir prochainement en Thaïlande. La délégation laotienne espère que la candidature de ses concitoyens présentée par son pays pour participer au cours de formation dispensé dans le cadre du Programme sera dûment prise en considération.

9. Le Gouvernement laotien donne la priorité à l'enseignement du droit international, qui est une matière obligatoire dans plusieurs établissements nationaux et fait aussi l'objet d'une formation facultative à court terme. Le Ministère des affaires étrangères, appuyé par ses partenaires du développement, est en train d'exécuter le projet laotien de droit international, conçu pour promouvoir la participation du pays à l'ordre juridique international et dont un grand nombre de groupes cibles ont tiré profit; il a contribué de manière importante aux efforts faits par le Gouvernement pour s'acquitter de ses obligations internationales et promouvoir l'état de droit. Un Plan-cadre pour le secteur juridique a été mis en place à cette fin, qui tiendra dûment compte des résultats de la récente Réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'état de droit. Le Gouvernement laotien compte que ses partenaires de développement continueront d'appuyer la mise en œuvre de ce plan-cadre.

10. **M. Li Linlin** (Chine) dit que la promotion de l'état de droit est une activité importante de l'Organisation des Nations Unies et que l'assistance que celle-ci fournit aux fins de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international est essentielle à cette fin. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de formation, ainsi que la Médiathèque audiovisuelle mise à jour en permanence, remplissent dûment leur fonction de renforcement des capacités dans ce domaine. La Chine continue d'appuyer ces activités et elle a donc décidé de verser une contribution de 30 000 dollars au Programme d'assistance dans l'espoir d'en améliorer encore l'efficacité.

11. **M^{me} McQuade** (Irlande) dit que le Programme d'assistance contribue réellement à la promotion de l'état de droit, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales, et que le Bureau des affaires juridiques doit être félicité pour le travail qu'il accomplit à cet égard. La délégation irlandaise se félicite des cours

régionaux de droit international qui sont prévus, en prenant note des efforts faits pour les organiser, de même que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, de manière économique et efficace. Elle attache aussi beaucoup d'importance à la Médiathèque de droit international et espère qu'elle sera encore développée en 2013. L'Irlande a par le passé versé de modestes contributions volontaires au Programme d'assistance et entend verser une contribution pour l'année en cours; elle demande instamment aux autres États Membres d'envisager de faire de même.

12. **M^{me} Niyomnaitham** (Thaïlande) se joint aux autres délégations pour féliciter le Bureau des affaires juridiques pour les activités qu'il exécute au titre du Programme d'assistance. La Division de la codification et la Médiathèque des Nations Unies, en particulier, jouent un rôle utile dans la promotion de la recherche et de l'étude dans le domaine du droit international grâce à leurs publications et autres ressources, y compris l'accès aux archives. La Thaïlande apprécie aussi l'appui fourni par le Programme de bourses de perfectionnement en droit international à des candidats qualifiés de pays en développement. De même, les cours régionaux de droit international sont importants en ce qu'ils permettent à des fonctionnaires et universitaires de ces pays de recevoir une formation de haut niveau dans ce domaine.

13. La Thaïlande demeure résolue à appuyer le Programme d'assistance, non seulement au moyen de ses contributions au budget ordinaire de l'Organisation, mais aussi en accueillant des séminaires et des cours, notamment le prochain cours régional de droit international pour l'Asie-Pacifique, qu'elle accueillera conjointement pour la troisième fois. Les États Membres se doivent de demeurer conscients des besoins de financement du Programme et de contribuer en conséquence.

14. **M^{me} Woldeyohannes** (Érythrée) dit que le Programme d'assistance joue un rôle essentiel dans le domaine du droit international; il renforce la paix et la sécurité internationales et promeut des relations amicales entre les États. Il est particulièrement utile aux fonctionnaires, juristes et étudiants des pays en développement et, parce qu'il assure la diffusion de documents juridiques, il permet à des jeunes d'améliorer leur connaissance du droit international et de devenir plus actifs dans ce domaine. La compréhension du droit international ne peut être

assurée par les seuls moyens politiques, et une formation et une diffusion de l'information adéquates sont essentielles à cet égard. Le Forum ouest-africain de la jeunesse, tenu en Érythrée en juillet 2012 sur le thème de la citoyenneté active des jeunes aux fins de la transformation des conflits et de l'intégration régionale, est un exemple remarquable de l'utilité de telles activités dans la promotion de l'état de droit, en particulier par le règlement pacifique des différends. De plus, la demande croissante de formation en droit international ne peut être satisfaite par les seuls cours de formation et, pour cette raison, la délégation érythréenne juge extrêmement utile la Médiathèque de droit international, qui est un outil utile de promotion d'une meilleure compréhension du rôle de l'ONU dans ce domaine.

15. Le Gouvernement érythréen pense, étant donné la complexité croissante des questions de droit international et la nécessité qui en résulte d'une augmentation du nombre de juristes qualifiés, que les activités du Programme d'assistance, en particulier celles conçues spécialement au bénéfice des pays en développement, devraient être appuyées par les États Membres et toutes les institutions concernées et que les cours régionaux devraient continuer de se tenir régulièrement dans le cadre du Programme. L'Érythrée est favorable à la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour le Programme.

16. **M^{me} Topf-Mazeh** (Israël) dit qu'une plus large diffusion du droit international est indispensable pour créer une culture de la paix et de la tolérance, et que les cours régionaux de droit international sont un moyen effectif et économique de diffuser ce droit, en particulier dans les pays en développement. Le Gouvernement israélien espère que ces cours seront proposés plus fréquemment, et il est prêt à contribuer à fournir une formation et des spécialistes à cette fin. Il appuie également le développement de la Médiathèque de droit international. En 2012, le Gouvernement israélien a versé une contribution volontaire de 5 000 dollars É.-U. au fonds d'affectation spéciale du Programme d'assistance, en particulier pour la Médiathèque.

17. **M^{me} Steenkamp** (Afrique du Sud) dit que le Programme d'assistance comprend de nombreux éléments précieux et devrait être largement appuyé en tant qu'outil de promotion de l'état de droit essentiel. Le Gouvernement sud-africain se félicite des bourses qui doivent être accordées à des candidats qualifiés de

pays en développement afin qu'ils participent au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international en 2012 et 2013. Il se félicite aussi de la décision d'autoriser le Secrétaire général à octroyer au minimum une bourse en 2012 et une autre en 2013 au titre de la Dotation Hamilton Shirley Amerashinghe pour le droit de la mer. La représentante de l'Afrique du Sud espère que les contributions versées à ce fonds suffiront pour permettre au Secrétaire général d'accorder davantage de bourses à l'avenir. Elle se félicite des efforts que fait la Division de la codification pour contribuer à l'éducation d'étudiants et de praticiens du droit international dans le monde entier.

18. La Médiathèque de droit international représente une contribution majeure à l'enseignement et à la diffusion du droit international, offrant à tous, en particulier aux étudiants et praticiens de pays en développement, la possibilité de tirer parti des connaissances d'experts éminents. Les États Membres sont donc instamment priés de contribuer au financement de ce qui est une initiative digne d'éloges. La délégation sud-africaine se félicite que les publications juridiques des Nations Unies continuent d'être distribuées à des établissements des pays en développement.

19. Le Gouvernement sud-africain continuera d'appuyer le Programme d'assistance, et la délégation sud-africaine demande instamment aux États Membres d'envisager des manières novatrices d'en financer les activités, y compris la possibilité d'introduire des contributions régulières des États Membres.

20. **M. Arbogast** (États-Unis d'Amérique) dit que son Gouvernement se félicite d'être membre du Comité consultatif pour le Programme d'assistance, qui contribue considérablement à éduquer des étudiants et des praticiens au droit international dans le monde entier. La connaissance de ce droit renforce l'état de droit aux niveaux national et international et donne à de nouvelles générations de juristes, de juges et de diplomates une meilleure compréhension des instruments complexes qui régissent un monde interdépendant. Le représentant des États-Unis sait gré à la Division de la codification de la créativité dont elle a fait preuve pour maintenir d'importants programmes en dépit de la pénurie de ressources.

21. Il espère que les activités en matière d'état de droit créeront de nouvelles possibilités d'allouer suffisamment de ressources aux cours régionaux de droit international, à la Médiathèque et aux autres activités du Programme d'assistance.

22. **M. Ali** (Soudan) dit que sa délégation félicite le Bureau des affaires juridiques des efforts qu'il déploie pour promouvoir le Programme d'assistance en dépit de l'insuffisance des ressources. Il accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Programme (A/67/518), et il se félicite d'être membre du Comité consultatif. Il sait gré à l'Union africaine de contribuer à appuyer le Programme d'assistance en Afrique, et au Gouvernement éthiopien d'avoir accueilli le cours régional de droit international pour l'Afrique en 2012.

23. Le Gouvernement soudanais se félicite qu'un autre cours régional pour l'Afrique soit annoncé pour 2013 et de l'appel lancé pour que les publications et revues du Programme soient plus largement diffusées à un prix abordable, ainsi que de l'appui fourni par la Médiathèque et du développement de celle-ci, des cours régionaux et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international.

24. La délégation soudanaise réaffirme qu'il faut que l'Organisation des Nations Unies prenne à sa charge une partie du coût de ce qui est un programme couronné de succès, étant donné en particulier le désir de la majorité des États Membres de voir ce programme se poursuivre.

25. **M^{me} Taratukhina** (Fédération de Russie) rend hommage aux efforts faits par le Bureau des affaires juridiques pour maintenir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international à l'Académie de droit international de La Haye, organiser des cours régionaux de droit international et faire paraître des publications juridiques de haute qualité qui sont précieuses pour les administrations publiques et les milieux universitaires. Sont particulièrement intéressants à cet égard les volumes de la série de documents publiés sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, qui constituent la compilation la plus complète des décisions des diverses juridictions qui renvoient aux articles sur la responsabilité de l'État adoptés par la Commission du droit international.

26. L'étude et la systématisation des travaux préparatoires des divers traités internationaux devraient

continuer de faire partie de l'expansion de la Médiathèque de droit international. Il importe aussi d'appuyer la constitution d'une archive de documents audiovisuels historiques et d'enregistrements des conférences d'experts éminents en droit international. Les événements historiques, en particulier ceux de la seconde moitié du XX^e siècle et de l'époque de la création et du développement du système des Nations Unies, devraient être envisagés de manière équilibrée.

27. Le travail qu'accomplit la Section des traités du Bureau des affaires juridiques s'agissant d'offrir une assistance en matière de participation aux traités multilatéraux, d'enregistrement des traités auprès du Secrétariat et de pratiques depositaires est essentiel. Il importe d'envisager d'autres options que les contributions volontaires pour renforcer l'appui financier au Programme d'assistance.

28. **M^{me} Gasu** (Ghana) dit que la Division de la codification s'est acquittée avec diligence de ses responsabilités s'agissant du Programme d'assistance, malgré les difficultés financières. Les États Membres devraient toutefois envisager de faire du financement du Programme par prélèvement sur le budget ordinaire une priorité, étant donné en particulier que de l'avis général, si les contributions volontaires demeurent les bienvenues, la meilleure solution au problème de financement consiste à ouvrir un crédit au budget ordinaire pour les activités du Programme d'assistance.

29. Comme il l'a fait par le passé, le Gouvernement ghanéen a versé une modeste contribution de 1 000 dollars au fonds d'affectation pour le Programme en 2012.

30. **M. Suku** (Tanzanie) dit que son Gouvernement se félicite des progrès réalisés par le Programme d'assistance, décrits dans le rapport du Secrétaire général (A/67/518), et relève avec satisfaction qu'un séminaire régional de droit international a été organisé à Addis-Abeba en 2012 à l'intention de juristes africains francophones. Le Gouvernement tanzanien accueille avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement éthiopien d'accueillir un autre séminaire en 2013, et il sait gré à l'Union africaine et aux États qui ont versé des contributions volontaires de faciliter l'exécution du Programme d'assistance en Afrique.

31. Le Gouvernement tanzanien se félicite de la création de l'Institut africain de droit international, qui

a pour mission de promouvoir l'enseignement et le développement du droit international en Afrique, et il demande un renforcement du partenariat avec la Division de la codification à cette fin.

32. Le Gouvernement tanzanien demande aux États Membres de revenir sur la question du financement du Programme d'assistance, notamment en envisageant la possibilité de le financer par prélèvement sur le budget ordinaire, et il est prêt à appuyer tous les efforts visant à améliorer la qualité et la portée du Programme.

La séance est levée à 16h10.